
LE PROPAGATEUR

Volume VI.

15 Juillet, 1895,

Numéro 10

BULLETIN

7 Juillet 1895.

**** Nouvelles diverses.**—M. George T. Baird, député du comté de Victoria à la Législature du Nouveau-Brunswick a été nommé sénateur en remplacement de M. Odell qui est décédé l'année dernière. Le nouveau sénateur est âgé de 48 ans.—Le 12 juin a eu lieu à Honolulu, la capitale, l'ouverture de la première session de la première législature de la république d'Hawaï. Le président Dole dans le discours d'ouverture, dit que la situation de la République est prospère. On sait que les premières élections générales se sont faites le 29 octobre dernier. Comme on le voit, le président ne s'est pas hâté de réunir les représentants du peuple. Ils sont cependant presque tous des partisans dévoués du régime actuel. L'annexion aux Etats-Unis est le principal article du programme du gouvernement. Il est vrai que ce sont des aventuriers américains qui étaient à la tête des révolutionnaires qui ont renversé la monarchie.—Le 3 juillet un important congrès agricole a été tenu à Saint-Jérôme, comté de Terrebonne. Les orateurs ont été Mgr Fabre archevêque de Montréal, M. Chapeau, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, M. Beaubien, commissaire de l'Agriculture, M. Nantel, député du comté à la législature de Québec et commissaire des Travaux Publics, M. Leclair, député fédéral du comté et autres. On s'est occupé, dans cette assemblée, des principales questions qui intéressent l'Agriculture et notamment de l'enseignement agricole.—La législature du Manitoba a été prorogée le 28 juin après avoir donné un vote presque unanime d'approbation au ministère Greenway. Ainsi la législature accepte la responsabilité de la politique tyrannique du gouvernement dans l'affaire des Ecoles. Le discours de clôture, prononcé par le lieutenant-gouverneur, exprime l'espoir que le peuple de la province approuvera cette politique.—Les dernières nouvelles de Madaga car annoncent que plusieurs milliers de Hovas ont attaqué les avant-postes français à Tsarasaotra et qu'ils ont été repoussés avec de grandes pertes. Le général Metzinger s'est emparé de leur camp à Beriotzka.—L'ancien premier ministre libéral d'Angleterre, M. Gladstone, se retire définitivement de la politique! Il annonce sa retraite dans une lettre adressée à ses fidèles électeurs de Midlothian.—La Colombie, Amérique du Sud, est encore en proie aux horreurs de la guerre civile. Dans une rencontre récente les rebelles ont

défait les troupes du gouvernement.—Le 25 juin, à la Chambre des Députés d'Italie, une motion de *non-confiance* contre le ministère Crispi a été rejetée par une forte majorité.—Le 24 juin notre fête nationale a été célébrée en grande pompe, à Québec. La statue du chevalier de Lévis a été dévoilée en présence d'une foule immense. Elle orne une des façades du palais législatif. Le marquis de Lévis, chef actuel de la famille, et le marquis de Nicolay, lieutenant dans l'armée française assistaient à ce dévoilement. Le marquis de Nicolay est le descendant du vainqueur de Sainte-Foye.—La fête de la confédération, premier juillet, a été célébrée cette année à Montréal. L'inauguration du monument du fondateur de Montréal a eu lieu ce jour-là. Ce monument est élevé sur la Place d'Armes, l'un des nombreux endroits témoins de la bravoure de l'illustre de Maisonneuve.—A Cuba la révolte fait des progrès à l'ouest et au centre de l'île. Une dépêche, en date du 5 de ce mois, dit que le général rebelle Maceo a défait les espagnols près de Guantanamo.—La législature de Terreneuve a été prorogée le 3 juillet. Le discours du trône fait allusion aux derniers événements et à la crise terrible dont l'île a tant souffert. Il espère un avenir meilleur.—L'inauguration solennelle du canal de Kiel a eu lieu le 20 juin. Ce canal fait communiquer entr'elles la mer du Nord et la mer Baltique. Il abrège considérablement les distances et il sera d'un avantage inappréciable pour l'Allemagne en temps de guerre. La ville de Kiel est située sur la Baltique. Elle n'appartient à l'Allemagne que depuis quelques années. Elle a été enlevée au Danemark.

* * *

* * **Chine.**—De grands événements ont eu lieu en Chine dernièrement. La persécution contre les catholiques a éclaté avec fureur. C'est la province du Su-Tchuen qui en a été le théâtre. La mission de Tcheng Ton, ville de 7 à 800,000 mille habitants, a été détruite; on dit, qu'un grand nombre de fidèles ont été massacrés et que l'évêque Mgr Dunand a été blessé. Cette nouvelle a cependant été contredite plus tard. Les établissements des Lazaristes à Kia-Ting et à Yo-Tchi ont aussi été détruits.

* * *

* * **Coptes.**—A la date du 17 juin Notre Saint Père le Pape a adressé une Encyclique aux Coptes. En voici l'analyse qui a été télégraphiée de Rome au journal *l'Univers* :

Rome, 17 juin, 2 h. 45 s.

Aujourd'hui paraît l'Encyclique aux Coptes, qui rappelle les liens primordiaux existant entre l'Eglise de Rome et celle de l'Alexandrie que Pierre fonda par Marc et que sanctifièrent les illustres évêques loués par Célestin Ier comme les vaillants défenseurs du dogme catholique et les grands solitaires d'Egypte.

Elle rappelle encore qu'à la fin du concile de Florence, le pape Eugène IV réadmit dans l'unité catholique les Coptes et les Éthiopiens.

Les autres pontifes ont continué à témoigner leur sollicitude aux Coptes. Actuellement, la Papauté a pourvu à leur éducation par les œuvres des jésuites et des missions africaines de Lyon.

Après les conseils donnés aux Coptes catholiques, le Pape s'adresse aux diacres, les appelant ses frères et ses fils, leur exprimant l'espoir de leur retour à l'unité et les félicitant de leur bonnes dispositions envers Lui et envers ses envoyés.

“ Notre cœur vous est ouvert, leur dit-il ; répondez par la même charité.”

Le Saint-Père termine en leur assurant la confirmation des privilèges de l'Église d'Alexandrie et en invoquant les saints protecteurs de leur pays, notamment la Sainte famille qui dut chercher un abri en Égypte.

L'Univers 19 juin 1895)

.

. **Grèce.**—Dans un précédent numéro j'ai parlé des affaires politiques de la Grèce, et, notamment, du ministère Delyannis qui a remplacé le ministère Tricoupis. Voici la composition définitive du nouveau ministère d'après une dépêche d'Athènes.

Athènes, 11 juin 1895.

Présidence et finances : M. Théodore Delyannis.—Affaires étrangères : M. Alexandre Skouzes.—Intérieur : M. Kyriakoulis Mavromichalis.—Guerre : Colonel Smolenitz.—Marine : M. Levidis.—Instruction publique : M. Pétridis.—Justice : M. Philippe Varvoglis.

.

. **Démissions.**—Ont donné leur démission :

1° Le ministère de Turquie. Il avait à sa tête Djevad Pacha. Le nouveau ministère est composé de Saïd Pacha, grand visir ou premier ministre, Djemellodin Effendi, Sheik-Ul-Islam ; Rifaat Pacha, ministre de l'Intérieur : le général Riza Pacha, ministre de la guerre ; Turkhan Pacha, ministre des Affaires Étrangères, et Nazif Pacha, ministre des Finances.

2° Le ministère Windischgraetz en Autriche. Un nouveau ministère a été formé par M. Kielmansef. Le premier ministre est protestant. Le nouveau ministère est un ministère de transition. Deux des membres du cabinet Windischgraetz en font partie.

3° Le ministère Rosebery en Angleterre. La reine a accepté sa démission et lord Salisbury, chef du dernier gouvernement conservateur, a formé un nouveau ministère. Il a récompensé les libéraux unionistes en leur donnant plusieurs portefeuilles. Voici la composition de ce ministère : Premier ministre et secrétaire d'État pour les Affaires étrangères, le marquis de Salisbury ; Lord président du Conseil, le duc de Devonshire ; Premier lord

de la Trésorerie, Arthur James Balfour; Secrétaire d'Etat pour les colonies, Joseph Chamberlain; Chancelier de l'échiquier, sir Michael Hicks-Beach; Premier lord de l'Amirauté, George Joachim Goschen; Lord Haut-Chancelier, lord Halsbury; Lord du Sceau Privé, vicomte Richard Assheton Cross; Chancelier du duché de Lancastre, sir Henry James; Secrétaire de l'Intérieur, sir Matthew Ridley; Secrétaire d'Etat pour la guerre, le marquis de Lansdowne; Secrétaire d'Etat pour l'Inde, lord George Francis Hamilton; Président du bureau de Commerce, Charles T. Ritchie; Lord lieutenant d'Irlande, le comte de Cadogan; Lord chancelier d'Irlande, lord Edward Gibson Ashbourne; Secrétaire pour l'Ecosse, lord Balfour de Burleigh; Président du bureau du gouvernement local, Henry Chaplin; Premier commissaire des Travaux publics, A. Kerr-Dougllass; Président du bureau d'Agriculture, Walter H. Long.

4° Le ministère de Servie. M. Simitsch a été chargé de former un nouveau cabinet.

.

. Nécrologie.—Sont décédés :

1° A Montréal, le 18 juin, Louis Delorme, avocat, ancien greffier de l'Assemblée législative de Québec et ancien greffier de la Couronne en chancellerie. M. Delorme est né à Montréal en 1824 et il a fait ses études à Montréal et au collège de Saint-Hyacinthe. De 1869 à 1878 il a été député du comté de Saint-Hyacinthe à la chambre des Communes. Il a été aussi maire de la ville de Saint-Hyacinthe et président de la Banque de Saint-Hyacinthe.

2° A la Rivière du Loup (en bas), le 3 juin, Jean-Baptiste A. Chamberland, notaire et ancien membre de la Chambre des Notaires. Il était âgé de 78 ans. Il a fait ses études classiques et professionnelles à Québec, sa ville natale, et il a reçu sa commission de notaire le 24 août 1838. M. Chamberland était l'un des plus anciens notaires pratiquants de la province de Québec, le sixième par ordre d'ancienneté. Ses aînés sont messieurs Dickinson, de Bedford (1828), Hamel, de Sainte-Jeanne, comté de Portneuf (1829), Guy, de Montréal, (1831), Devillers, de Lotbinière (10 mai 1838), et Scheffer, de Chambly (11 mai 1838).

3° Mgr Meurin, de la compagnie de Jésus, archevêque de Port-Louis dans l'île Maurice. Mgr Meurin est né le 23 juin 1825. Il fut nommé archevêque de Nisibe en 1887 et archevêque de Port-Louis en 1888. Mgr Meurin était un ardent défenseur des droits de l'Eglise et une illustration de l'Ordre auquel il appartenait. On lui doit un ouvrage d'un grand mérite, *la Synagogue de Satan*, qu'il publia en France il y a quelques années. C'est, dit une correspondance de l'*Univers*, "un des livres les plus savants" et les plus vigoureux qui aient été publiés sur les Juifs et les "francs-maçons, ces éternels ennemis de l'Eglise du Christ."

4° Son Eminence le Cardinal Louis-Ruffo-Scilla. Il est né à Palerme, Sicile, le 6 avril 1840, et il a été nommé archevêque de Chieti en décembre 1877. Le pape l'éleva à la dignité de cardinal dans le consistoire du 14 décembre 1891.

5° Le 22 mai, à Vernaison, département du Rhône en France, Mgr Claude Marie Dubuis, ancien évêque de Galveston, Texas, Etats-Unis, et évêque *in partibus* d'Arca, en Arménie. Il est né à Coutouvre (Loire) France, le 8 mars 1817 et il fut ordonné prêtre le 6 juin 1844. Il vint en Amérique en 1846 et il y demeura jusqu'en 1881, époque de sa démission comme évêque de Galveston. Pendant cette longue période d'apostolat Mgr Dubuis a fait des travaux immenses et il a enduré des privations extraordinaires qui ont ruiné sa santé. Un jour même il fut trouvé couché sur une route et mourant de faim. A côté de lui était étendu un autre missionnaire qui venait de mourir de faim. Ces travaux et ces souffrances ont eu leur récompense car l'Eglise a prospéré au Texas et aujourd'hui elle est dans un état florissant.

Mgr Dubuis fut pendant plusieurs années vicaire-général de Mgr Odin, le premier évêque de Galveston. Lorsque Mgr Odin devint archevêque de La Nouvelle-Orléans, son grand vicaire fut appelé à lui succéder sur le siège de Galveston et il fut sacré à Lyon, France, le 23 novembre 1862.

Mgr Dubuis assista au Concile du Vatican.

6° Mgr Dal Vags, archevêque de Sardique. Il a été *ministre général* de l'Ordre de Saint-François. Il portait alors le nom de Père Bernardin de Portagruaro.

ALBY.

HISTOIRE

DE

SAINTE FRANÇOIS D'ASSISE

Par J. M. S. D'AURIGNAC

4ème édition

In-12..... \$0.75

LES AMITIES DE JESUS

Simple étude, par le R. P. M.-J. Ollivier, des frères Prêcheurs.

1 fort vol. grd in-8..... \$2.25

I

Jésus-Christ, fils de Dieu est également fils de l'homme ; et si de la première filiation résulte en lui la perfection de la nature et de la vie divines, de la seconde résulte aussi la plénitude de la nature et de la vie humaines.

Nous voyons donc en lui un homme semblable à nous, ayant une âme identique à la nôtre, capable par conséquent d'aimer, comme nous le sommes nous-mêmes, avec cette différence toutefois qu'il ne saurait se tromper sur l'objet, le mode et la mesure de ses affections. Car il a pris notre nature, mais non pas notre péché, dont il pouvait se faire l'expiateur et le destructeur mais non l'esclave. La concupiscence et l'erreur lui étaient inconnues, et des faiblesses inhérentes à notre nature, comme conséquences du péché, il ne pouvait ressentir que la tristesse et la souffrance, même jusqu'à la mort, sans avoir jamais à redouter les défaillances de l'intelligence ou de la volonté.

Nous n'avons donc à craindre aucun reproche d'imprudence ou d'irrévérence, en lui attribuant des affections semblables à celles que tous les hommes ressentent, avec les réserves que commande sa personnalité exceptionnelle. Jésus-Christ était aimant comme nous : il a aimé comme nous, et la perfection de sa puissance d'aimer nous est une raison de plus d'étudier ce point de contact entre son humanité et la nôtre.

Comment d'ailleurs pourrions-nous encourir un reproche en nous conformant au langage de l'Eglise et de l'Evangile ou, si cette expression paraît plus exacte, à celui de Jésus-Christ ? Non seulement l'Eglise dit de saint André que *Jésus l'aima*, — non seulement saint Jean se nomme le *disciple bien-aimé* et affirme qu'il partageait l'affection du Maître avec Jacques le Majeur, Marthe, Madeleine et Lazare ; — mais l'Homme-Dieu lui-même donne le nom d'*amis* à ses apôtres et au ressuscité de Béthanie. Il retient sur ses genoux et dans ses bras les petits enfants, dont les disciples redoutaient l'importunité. Il plaide la cause du publicain, de la pécheresse, de la femme adultère, en des termes d'exquise bienveillance où l'on sent naître la plus tendre affection, celle qui rattache le convertisseur aux âmes sauvées par lui. Sur la croix, il trouve d'ineffables accents pour réclamer le pardon de ses bourreaux, et ouvrir le ciel au larron pénitent. Il ferme sa vie d'affection sur la terre, par le don de sa mère au disciple préféré, en si doux langage qu'il nous tire des larmes. Jean l'évangéliste avait appris de lui la délicieuse appellation, dont il

saluait si souvent les fidèles de son entourage, quand il leur écrivait ou les prêchait. C'est lui enfin qui a formulé la loi de l'amour, en lui donnant, comme preuve suprême, de *mourir pour ceux à qui l'on proteste de son affection.*

II

Et, qu'on le remarque bien, il ne s'agit pas ici d'une affection *uniquement* surnaturelle, c'est-à-dire basée sur le prix des êtres aux yeux de Dieu considéré comme leur fin dernière : il s'agit aussi du sentiment tout naturel de leur beauté, de leur charme, de leur valeur, du rapport utile ou agréable qui s'établit entre eux et nous. Plus vite et mieux que nous, Jésus voyait en eux la beauté divine dont ils sont à peine l'ombre, le service qu'ils rendent au Créateur dans l'accomplissement de ses desseins, la joie que leur utilité lui cause et le profit qu'ils en retirent eux-mêmes : de tout cela résultait pour Jésus une estime et un amour dont il pourrait seul nous donner la mesure. C'est vrai : mais s'il ne séparait pas, en son cœur, la charité proprement dite de l'affection naturelle, ce dernier sentiment y existait, réel et distinct avec son activité spéciale et ses effets ordinaires. Le cœur de Jésus était fait comme notre propre cœur : tout ce que nous disons de nous à ce point de vue, nous le disons de lui, sans le diminuer en rien, puisque d'après saint Thomas, *l'inclination naturelle qui nous porte vers les créatures nous vient de l'Auteur même de la nature, c'est-à-dire de Lui qui est Dieu.*

Entrons donc sans aucune hésitation dans l'étude de ce divin Cœur, où habite la plénitude de l'amour et de la grâce, trésor sacré dont nous devons faire notre richesse, en y puisant à pleines mains, sans craindre de l'épuiser jamais : et puisse-t-il faire sentir à notre cœur, pendant cette étude, l'influence toujours plus vive et plus pénétrante de son ineffable perfection !

III

L'amour a trois principes : le *sang* ou les origines, — le *goût* ou le tempérament, — le *choix* ou la mission particulière. Ce qui revient à dire que nous prenons nos amis parmi ceux qui sont du même sang, des mêmes goûts et de la même vocation : la nature première, l'attraction des ressemblances, les convenances de l'activité, déterminent nos rapprochements et nos liaisons. Il suit de là que nous classons les affections humaines d'après les relations de famille et de pays, — les libres préférences d'où naissent les amitiés proprement dites, — et les alliances nécessaires qui groupent les hommes dans la poursuite d'un même idéal ou le service d'un même intérêt. A des titres divers et dans des mesures variables, nous obéissons tous à cette triple loi. C'est la raison de notre joie, de notre progrès, de notre consolation, de notre espérance : car l'union fait la force, tandis que de l'isolement résulte la faiblesse. Her reux celui que soutient une amitié fidèle ! *Malheur à celui qui est seul !*

Jésus n'a pas voulu rester seul, même au dernier moment, lorsqu'il avait renoncé à toute consolation et s'était résigné à l'abandon momentané de Dieu. En remettant sa mère à l'apôtre bien-aimé, il ne les éloignait pas de sa croix, au pied de laquelle restait aussi Madeleine. Le Fils, l'Ami, le Maître mourait sous les yeux de la mère, de l'amie et du disciple. Toute sa vie porte l'empreinte de la même sollicitude : il a voulu être aimé et rendre amour pour amour.

Les affections de famille furent, pour lui comme pour nous, les premières, celles qui remplissent la plus large part de sa vie, à ne considérer que la durée, puisqu'il s'y renferma jusqu'à l'âge de trente ans. Marie, — Joseph, — la sœur de Marie, son époux et ses enfants, — Zacharie, Elisabeth, Jean-Baptiste, — tels sont les privilégiés à qui furent données les prémices de son cœur. L'Évangile glisse discrètement sur les années ainsi remplies, parce qu'il est à peine nécessaire de nous dire que Jésus aima sa famille de la terre. Mettre son Père céleste au premier plan ne l'empêchait pas de donner une place honorable à la femme qui l'avait conçu et engendré dans le temps, et à l'époux dont elle avait reçu aide et protection pour l'accomplissement de ses devoirs envers lui. *Ne lui convenait-il pas*, comme il le disait lui-même, *d'observer toute loi*, et pouvait-il se dérober à la parfaite observation du quatrième de ses propres commandements ? Insister sur son amour filial était donc inutile, sinon pour la satisfaction de notre pieuse curiosité : à quoi l'Évangile ne se prête guère, comme l'a remarqué justement saint Anselme.

Ce que nous disons des *parents* de Jésus convient aux autres membres de sa famille terrestre, — dans une moindre mesure, il est vrai, parce que l'homme n'a pas coutume de témoigner une égale affection à ceux qui ne lui tiennent pas d'aussi près. Au delà des frères et des sœurs, enfants d'une mère commune, et en qui chacun de nous se retrouve soi-même, il y a des amis indiqués mais non plus imposés, du moins au même titre, et tout choix de notre part, en créant à quelques-uns des droits particuliers, diminue d'autant le droit général que les autres peuvent invoquer. Jésus n'avait ni frères ni sœurs, mais seulement des cousins, les fils de Marie Cléopée et ceux de Marie Salomé, — les mêmes qu'une ridicule érudition veut donner comme enfants à la Vierge-Mère. Les plus jeunes, Jacques le Majeure et Jean l'Évangéliste, furent préférés par le Maître, comme nous le verrons ; mais il daigna mettre aussi les autres au rang de ses amis, en faisant d'eux ses disciples et ses apôtres.

Le patriotisme ou l'amour de la patrie a, comme l'amour filial, ses racines dans la nature, et fleurit dans l'âme aussitôt qu'elle est capable d'en connaître le prix. Mais il n'attend pas d'être une vertu pour être un sentiment puissant, dont l'enfance même subit l'influence. Nous aimons d'instinct le pays qui nous a vus naître, longtemps avant de soupçonner que nous ayons envers lui des devoirs. Il a pour nous un charme indépendant de sa beauté, discutable pour ceux qu'il n'a pas nourris, et que nous goûtons sur-

tout lorsque nous en sommes privés par l'absence. Il nous manque alors comme un bien nécessaire; nous désirons ardemment y revenir; nous nous réjouissons d'y entrer, ne nous réservât-il que des ruines et des tombes. Tout autre ciel est moins limpide: tout autre horizon est moins riant et, comme Pierre de Médicis, nous disons de la terre d'exil, si douce qu'elle soit à d'autres :

“ Non è mio'l caro nido :
Non è la patria ! ”

L'âge perfectionne le patriotisme, mais il ne le crée pas. Si donc nous trouvons, en Jésus parvenu à l'âge viril, toutes les délicatesses de cet amour, c'est qu'il l'a ressenti dès son enfance. Ses pleurs sur Jérusalem nous rappellent les sourires qui saluaient jadis l'apparition de Nazareth, au retour des excursions pascales, et, plus tard, la tristesse des adieux à la cité qui, loin d'honorer son prophète, avait essayé de lui donner la mort.

La famille et la patrie ne perdent jamais leurs droits; mais elles les partagent avec d'autres tendresses, nées de notre libre choix, à l'heure où, devenus maîtres pleinement de notre cœur, nous en portons l'hommage à de nouveaux autels. Pour le commun des hommes le partage est rarement égal. Jésus fait une exception merveilleuse à ce point de vue, parce qu'il peut tout donner de soi-même à ses nouvelles affections, sans rien diminuer de ce qu'il conserve aux anciennes: la perfection qui est en lui ne se manifeste nulle part davantage, et c'est une des meilleures preuves de sa divinité.

Les amitiés proprement dites, c'est-à-dire les relations intimes établies de cœur à cœur, d'âme à âme, *nées de convenance immatérielles*, comme dit si bien Lacordaire, ne se nuisent en rien, si variées qu'on les suppose: elles participent à la nature de l'esprit, capable de se livrer sans réserve et de se retrouver tout entier pour un nouvel abandon. Les amis de la maturité ne prennent rien à ceux de la jeunesse, et le regard attendri du vieillard sur les têtes blondes ne fait point de tort à celui dont il caresse encore les fronts grisonnants.

IV

Un seul sentiment, si noble, si doux qu'on le fasse, — l'amour proprement dit, — est exclusif et tyrannique. Il sépare et absorbe: sa marque distinctive est la jalousie, — sa fin, la captivité du cœur, qui croyait faire acte de suprême liberté en le substituant aux affections forcées du premier âge. On peut avoir plusieurs amitiés; il est impossible d'avoir plus d'un amour.

Mais, par sa nature et sa destinée, Jésus ne pouvait rien admettre en sa vie d'exclusif et de tyrannique. Il avait pris de l'humanité ce qui lui était nécessaire pour la sauver, sans rien de plus: il appartenait donc à toutes les âmes, sans distinction d'âge ou de condition, non pas à quelques-unes seulement, encore moins à une seule, et les préférences, où il avait le droit de s'en-

gager, ne pouvaient aboutir à lui imposer le joug d'une affection exclusive. De sa main divine il devait toucher ce joug pour le bénir et le sanctifier ; mais il n'en ferait jamais que le symbole de son union avec l'Eglise, c'est-à-dire avec toutes les âmes.

C'est ce qui marque les amitiés de Jésus-Christ d'un cachet inimitable : elles le portent à une hauteur où personne ne peut atteindre, et quel que soit leur objet, elles gardent le même caractère surnaturel. Les hommes les plus parfaits aiment en hommes : Jésus seul aime en Dieu.

L'Evangile a soigneusement noté les préférences du Maître : elles sont peu nombreuses et tiennent en quelques lignes.

“ Il y avait un homme appelé Lazare qui était malade à Béthanie, dans le bourg de Marie et de Marthe, sa sœur... Or Jésus aimait Marthe et sa sœur Marie, et Lazare ”.

“ Jésus, dit le P. Lacordaire, avait donc à Béthanie une famille entière d'amis. C'était là que, venant à Jérusalem, dans la ville où devait se consommer son sacrifice, il se reposait des fatigues de la prédication et des douloureuses perspectives de l'avenir. Là étaient des cœurs purs, dévoués, amis ; là, ce bien incomparable d'une affection à l'épreuve de tout. Aussi ce fut de Béthanie qu'il se mit en marche pour faire son entrée triomphale à Jérusalem ; et ce fut à la vue de Béthanie, le visage tourné vers ses murs, du côté de l'Orient, qu'il monta au ciel, presque à égale distance du Calvaire où il était mort et de la maison où on l'avait le plus aimé ”.

Tels sont les seuls amis donnés à Jésus par le mouvement spontané de son cœur. “ Ce fut là, en ce monde, le sommet des affections humaines et divines ; rien n'y avait préparé le monde et le monde n'en reverra jamais qu'une image obscure dans les plus saintes et les plus célestes amitiés ”. Saint Jean, “ l'évangéliste du cœur de Jésus-Christ, l'objet de ses prédilections ”, ne dut pas ce privilège uniquement à la convenance des âmes : il était prédestiné à la prédication de l'Evangile et fut pris pour associé de la mission du Messie, plus encore que pour confident de ses tristesses et de ses joies. Il fut son préféré parmi les Apôtres ; mais il ne bénéficia pas, semble-t-il, autant que Marthe et Madeleine, de la gratuité mystérieuse qui est toujours au fond de son amour. Les amis par excellence de Jésus sont indiqués par ces mots de Jean lui-même : “ Il aimait Lazare, Marthe, et Marie sa sœur. ”

V

L'affection ne cherche pas seulement des confidents et des consolateurs pour la vie intime : elle détermine aussi les associés et les aides de l'œuvre à laquelle nous devons notre activité extérieure. Mais nous ne trouvons plus, en ce choix, la même indépendance que nous constatons tout à l'heure. La vocation, c'est-à-dire la volonté supérieure dont nous sommes ici-bas les agents, nous dicte, pour ainsi parler, les noms qui doivent s'adjoindre au nôtre : plus elle est relevée, plus elle est impérieuse et suppose

un plus complet sacrifice de nos goûts personnels, dans le choix de nos collaborateurs. Ils doivent être des amis, pour porter une part de notre fardeau et suivre jusqu'au bout notre route ; mais avant tout ils doivent être, comme nous, les serviteurs de la cause remise entre nos mains. Dès lors, à des collaborateurs nous demandons beaucoup plus qu'à des confidents ; et les indulgences, pour ne pas dire les faiblesses permises à l'endroit de ceux-ci, ne sauraient l'être quand il s'agit de ceux-là. Il serait insensé, coupable même, de ne pas proportionner les moyens à la fin, les instruments à la tâche, les associés à l'œuvre ; et nous n'oserions supposer que Jésus n'a pas subordonné le choix de ses apôtres à la notion qu'il avait de sa mission sur la terre. Qu'il lui plût de relever sa puissance divine par la médiocrité des ressources empruntées à l'humanité, rien n'est plus facile à concevoir. Il en résultait simplement pour lui l'obligation de suppléer par sa grâce cette insuffisance, et de se montrer d'autant plus libéral que ses élus étaient moins pourvus. Mais il fallait qu'il les trouvât ou les fit capables de s'unir à lui pour l'effort : c'était trouver ou faire, dans l'égalité nécessaire à tout amitié, autant d'amis qu'il aurait de disciples ou d'apôtres.

Peut-être conviendrait-il d'appeler amis surtout ceux qui se dévouent à la même œuvre et partagent avec nous les succès et les revers. Ainsi fait l'Évangile, contrairement à nos habitudes de pensée et de langage, à en juger par la place qu'il accorde aux premiers fidèles et aux premiers prêcheurs du règne de Dieu. S'il consacre à Madeleine, à Marthe, à Lazare, quelques pages d'un charme sans égal, il est, à proprement parler, écrit pour mettre en relief d'autres figures, — Pierre, André, Jean et leurs frères dans la vocation apostolique. C'est avec eux que le Maître se complaît, — à eux qu'il dévoile les secrets de son cœur, — eux qu'il glorifie par sa familiarité, en attendant de les asseoir à ses côtés sur les trônes d'où ils jugeront Israël, — eux qu'il invite d'abord à boire son calice et à porter sa croix, pour entrer avec lui dans son royaume éternel. Ce qu'il donne à ses hôtes de Béthanie peut paraître plus intime et plus doux : il est plus *lui-même* en réalité dans les expansions dont bénéficient les apôtres, au cours de la vie commune avec lui, et surtout au soir de la dernière Pâque. Ses amis préférés sont les propagateurs et les martyrs de sa parole, les corédempteurs des âmes, les associés de son sacerdoce et de son immolation.

VI

Il semble toutefois que nous prenions une peine inutile, en cherchant à graduer les sentiments du cœur de Jésus-Christ. Nous l'avons déjà dit, ce cœur est celui d'un Homme-Dieu, c'est-à-dire d'un être parfait, bien que semblable à nous ; d'un être en qui nous pouvons nous reconnaître, c'est vrai, mais comme des ombres de son ineffable beauté : nous savons qu'il est aimant et nous lui appliquons les mêmes lois de vie qu'à notre propre cœur,

sans arriver jamais à une connaissance exacte de ses émotions et de ses attachements. Pourquoi donc entreprendre ce que nous ne pourrions achever ? Et pourtant, dit Lacordaire, " dans la prédilection même il est des prédilections, tant l'amour est une chose profonde et d'une hiérarchie sans fin. Pouvons-nous pénétrer ce mystère ? Nous est-il permis d'y descendre avec l'Évangile et d'y porter la sainte curiosité d'un culte sans tache ? Je le crois. On ne peut trop savoir où fut le cœur du Maître, afin de savoir qui on doit le plus aimer avec lui et après lui. Si le chrétien recherche dans la poussière la trace des pas du Sauveur, combien plus doit-il rechercher dans l'Évangile la trace de ses affections " !

Nous les recherchons instinctivement et nous les y retrouvons en effet, non pas seulement au gré de notre imagination, mais bien avec une pleine certitude. Marie, Madeleine, Jean, Simon-Pierre, se détachent du groupe des amis de Jésus dans une lumière et un relief qui ne laissent aucun doute sur leur prééminence : ils sont les premiers dans la prédilection. Nazareth, Capharnaïm, Jérusalem, Béthanie, prennent entre les lieux une place semblable, et la silhouette du Maître se détache plus vivement sur leurs horizons préférés. Il nous est donc permis de pénétrer dans l'intimité de ses affections et d'en jouir en toute certitude et tranquillité : nous n'avons pas à imaginer, puisqu'il nous est donné de savoir, — avec les mêmes garanties dont s'appuie notre connaissance quand il s'agit d'un homme semblable à nous.

VII

Nous ne pourrions trop le répéter, l'Évangile est beaucoup moins discret qu'on ne le suppose : à qui veut écouter, il parle avec assez d'abondance et de clarté pour satisfaire notre légitime désir d'avancer dans l'intimité de Jésus. Sans nul doute, il n'a pas la minutieuse prolixité des études psychologiques de notre temps, où rien ne paraît complet si l'on n'épuise l'idée et l'expression, pour éviter tout effort à notre paresse intellectuelle ou parer à l'insuffisance de notre attention. Il procède à grands traits, avec des touches légères, indiquant plutôt qu'il ne précise, afin de nous laisser le plaisir de trouver, — le plus délicat et le plus vif des plaisirs, — sans parler du profit, dont il est toujours accompagné en pareil cas. Mais si rapides que soient ses indications, et si légères que paraissent ses esquisses, elles ont tant de vie et de netteté, qu'elles sont de beaucoup préférables aux descriptions et aux analyses prolongées. En certains sujets, la vague naît de la multiplicité des détails plus encore que de leur absence : la figure de Madeleine a, dans l'Évangile, une vigueur et un éclat incomparables, bien qu'elle y prenne une place très limitée. On en peut dire autant de plusieurs autres, lumineuses et saisissantes au suprême degré, grâce à quelques lignes ou même à quelques mots, dont un esprit attentif pénètre aisément le mystère.

N'oublions pas cependant que l'Évangile est surtout intelligible aux familiers des Saintes Écritures et de l'histoire d'Israël. Le

Rédempteur est israélite et ses amis le sont aussi : leur tempérament, leur caractère, leur vie, c'est-à-dire leur physionomie, se comprennent seulement par l'étude approfondie des croyances et des mœurs israélites en train de se modifier sous l'influence de la nouvelle révélation. Il faut donc, qu'on nous pardonne l'expression, être de la maison de Béthanie pour comprendre et définir le divin hôte qui s'y abrite, caché aux indifférents et aux indiscrets : seules, Marthe et Madeleine le connaissent assez pour goûter et dire comme il convient le charme de son intimité.

Mais les confidences de Marthe et de Madeleine ne sont pas toutes dans l'Evangile : Jean nous avertit au contraire que le livre sacré a besoin d'un complément, sur ce point comme sur d'autres, et c'est pourquoi nous demandons à la tradition de nous apprendre ce qui manque à l'Écriture. Les premiers chrétiens, témoins immédiats, transpirent à la génération suivante des souvenirs que celle-ci fixa par une rédaction plus ou moins précise, suivant les goûts de chaque écrivain ou de ceux à la prière desquels il écrivait. Pour n'avoir pas la valeur des textes évangéliques, ceux-ci n'en sont pas moins d'un très grand prix, et même lorsque des scories s'y mêlent à l'or pur, ils restent l'indispensable commentaire du livre sacré. Ce qui s'entend beaucoup moins des *Apocryphes* que de la *Patrologie* des premiers siècles : les disciples des Apôtres, en Judée et ailleurs, ont presque la même autorité que leurs maîtres, et ceux qu'ils formèrent directement n'en ont guère moins à nos yeux. Telle est la tradition que nous invoquons lorsque le témoignage de l'Evangile nous manque : la bien constater est notre principal souci, puisqu'il suffit de le faire pour donner toute sa force au témoignage qu'elle apporte. La figure du Maître avait trop vivement frappé les yeux de ceux qui la contemplèrent à loisir, pour subir une altération appréciable, dans le portrait dessiné d'après leurs indications et sous leur contrôle. L'imprudence même des *Apocryphes* n'alla pas jusqu'à fausser cette image au point de la rendre méconnaissable : à plus forte raison devons-nous être tranquilles à l'endroit des martyrs, à qui nous devons les premiers monuments de la tradition catholique.

Les amitiés du Maître entrent donc dans l'histoire, au même titre que ses souffrances : nous les étudions et les racontons comme nous avons fait pour la Passion, en nous aidant des mêmes ressources et en appliquant les mêmes principes. Nous prétendons, non pas à la foi qui naît seulement de l'enseignement dogmatique, mais à un assentiment justifié par la vraisemblance des récits et la justesse des observations. Nous désirons qu'on dise, en déposant le livre : " C'est ainsi que les choses doivent se concevoir, parce que c'est ainsi qu'elle ont dû se produire ". La prétention est des plus hautes; nous en convenons, mais en ajoutant que nous avons cherché de tout notre pouvoir à la rendre tolérable.

Qu'on ne l'oublie pas cependant : ce travail est seulement un essai, après lequel le champ reste ouvert à tous les efforts, avec un plus juste espoir de succès. Aurons-nous jamais la joie d'ap-

plaudir une suffisante mise en scène de cet incomparable spectacle : le Cœur de Jésus s'épanouissant dans l'amitié ? Pourquoi pas, s'il plaît au divin Ami ? En attendant, nous le remercions, du fond de notre âme, pour les heures délicieuses qu'il nous a permis de passer dans la considération de ce Cœur, d'où procèdent toute lumière, toute force, toute espérance, et nous le prions de rendre nos recherches profitables à ceux qui nous sont unis, ici-bas, par les liens de sa charité.

FR. MARIE-JOSEPH OLLIVIER.
des Frères Prêcheurs.

LES ENFANTS MAL ELEVES

Etude psychologique anecdotique et pratique, par Fernand Nicolay avocat à la Cour de Paris. Quatorzième édition. Ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques.

1 vol. in-12..... \$0.90

I

Si le sujet que nous traitons est vieux comme le Monde, il est néanmoins jeune comme l'Actualité...

Nous nous sommes proposé de donner dans ce volume, non un tableau de genre ni une œuvre fantaisiste, mais bien une photographie instantanée de la vie de famille, prise au cours même des épisodes ordinaires et des incidents quotidiens.

Or, dans l'intimité, on ne revêt point l'habit noir, on ne porte pas la cravate blanche ; on est en robe de chambre et en pantoufles...

Enguirlander à plaisir ce foyer ; endimancher ses hôtes, et leur supposer un langage pompeux, c'eût été fausser la vérité des situations, et décolorer nos personnages.

Aussi le lecteur excusera-t-il, nous l'espérons le sans-façon obligé des dialogues.

Ce sont en effet des portraits *vécus*, comme disent les artistes, que nous avons essayé de peindre, en nous montrant soucieux de rendre la ressemblance, avec une fidélité scrupuleuse et une entière indépendance.

Quand au livre même, il est écrit pour les familles,—nombreuses encore,— qui ont réellement à cœur de donner à leurs enfants une *vraie éducation*, et qui s'estiment comptables de ces jeunes âmes devant Dieu, devant la Société et devant leur Conscience, car :

De l'avis des autres, n'ai ce que petit soulcy.

C'est sous l'influence du regard si pur des enfants qui nous entourent, et la pensée pleine de respect pour cette sainte chose

qui s'appelle leur candeur, que nous écrivons ces pages, sévères parfois.

Nous souhaitons cependant prouver au lecteur que l'on peut être sérieux sans être morose... aussi bien que l'on pourrait être grave, sans être en rien sérieux.

D'ailleurs comment ne pas sourire en parlant de l'Enfance !

Loin de nous la témérité de vouloir imposer nos propres jugements, si convaincus soient-ils. Notre travail n'est point une leçon impertinente, mais une sorte d'examen de conscience.

Nous n'enseignons pas.

Nous étudions.

II

Un *célibataire* ose-t-il écrire sur l'éducation ? on le traite de théoricien et de rêveur : " Vous en parlez à votre aise ! lui dit-on ; quand vous aurez des enfants, vous ne tiendrez plus le même langage."

Un *père de famille* entreprend-il la même étude... ?

On déclare qu'il ne saurait être indépendant :

" Vous jugez tous les enfants d'après les vôtres ; vous avez nécessairement des préventions et des illusions ; vous ne pouvez pas être impartial. Ah ! si vous étiez garçon, à la bonne heure... !"

Eh bien ! voilà pourquoi, tenant grand compte des doctrines des théoriciens, et mettant à profit l'expérience journalière du praticien dans l'application effective des principes, il nous a paru opportun de les rapprocher et de les combiner dans ce volume ; tantôt les résumant en de brèves formules ; tantôt esquissant en traits rapides, les personnages que nous mettons en scène.

Voici comment nous avons procédé, à l'origine, pour nous former une opinion :

Nous avons inscrit sur une double colonne, d'un côté les noms des enfants bien élevés, de nous connus ; et en face les noms... des autres, longue, très longue liste !

Puis, nous avons recherché et étudié *un à un* les procédés d'éducation mis en œuvre par les parents.

Cette méthode nous a donné des conclusions positives et précises, qui sont la base même de notre argumentation, et, si nous nous abusons, la justification plénière de notre thèse.

En effet, quand on n'enregistre que des opinions et des impressions, l'erreur est bien à craindre ; quand, au contraire, on ne conclut que d'après des faits et des " documents humains ", sévèrement contrôlés, on arrive à la certitude en quelque sorte.

Or c'est ce procédé *expérimental*, que nous avons suivi rigoureusement, dépouillant toute idée préconçue et tout parti pris ; nous préoccupant, non de faire triompher un système, mais de nous instruire par un examen minutieux et constant.

Nous prions le lecteur de n'oublier pas que nous n'avons entendu décrire que des physionomies typiques, ne nous attardant point à suivre la gradation des séries intermédiaires, qui varient

à l'infinie, se combinent entre elles, et se transforment de mille manières.

“ Il n'y a pas de règles possibles ! objectera-t-on tout dépend des natures. ”

... Veut-on dire que tous les enfants ne sont point coulés dans le même moule, ni modelés de la même pâte...

Ce serait naïf à force d'être vrai ; car il est manifeste que les caractères sont aussi dissemblables que les physionomies.

...Ou bien, le propos a-t-il la prétention de signifier qu'il n'y a pas de principes fixes, absolus, en matière d'éducation ?

Alors, nous nous inscrivons en faux contre cette affirmation téméraire.

Autant d'enfants, autant de caractères, soit ! ce qui n'empêche point que n'y ait des tendances *générales* et des *prédispositions communes à tous*, dans ce curieux “ bréviaire du monde ” qui s'appelle l'Enfance.

En *aucun cas*, en effet, il ne faut discuter avec l'enfant ni laisser marchander l'obéissance ; en aucun cas, il ne faut se déjuger ; ni gronder longuement, au lieu de châtier rapidement ; en aucun cas, il ne faut punir d'une manière inégale, promettre sans tenir, ni menacer en vain.

Toujours, au contraire, la correction rare et sévère est préférable ; toujours, l'accord complet entre le père et la mère est nécessaire ; toujours on doit se méfier de rappeler les torts ou les erreurs de l'enfant, une fois le pardon accordé ; toujours, il faut le mater *très jeune*, au risque de n'en jamais devenir maître ; toujours il faut le tenir en gaieté, le mettre en garde contre l'égoïsme contre les médisances, contre la mollesse...

Les juges n'appliquent pas à tous les délinquants les mêmes peines ; cependant, qui oserait prétendre que les lois positives sont une surperfétation ?

L'éducation serait-elle donc la seule science sans principes ?

SAINTE FRANCOIS D'ASSISE

PAR LE R. P. LEOPOLD DE CHERANCE, O. M. C.

6ème édition avec portrait

PARTIE LEGALE

Rédacteur : ALBY

MARIAGE

PREMIÈRE QUESTION.—Le Concile de Trente a-t-il été publié dans la Province de Québec ?

DEUXIÈME QUESTION.—Si le Concile de Trente a été publié dans la Province de Québec, ses dispositions concernant le mariage y sont-elles en vigueur ? En conséquence la loi admet-elle tous les empêchements de mariage que ce concile a décrétés ?

Un instituteur.

RÉPONSE—I. Le Concile de Trente a été publié depuis bien longtemps dans la province de Québec. En vertu d'une disposition du Rituel de Québec, un des plus importants décrets de ce Concile est même lu une fois par année au prône de la messe paroissiale de chaque église de la province. Cette lecture a lieu le premier dimanche après l'Épiphanie. Le décret dont il s'agit ici est le décret *Tametsi*. Il concerne les mariages clandestins.

II. Non seulement le Concile de Trente a été publié dans la province de Québec mais cette publication a été reconnue par l'État. Les dispositions de ce concile relatives au mariage sont en vigueur et elles font partie de notre droit civil. La loi admet en conséquence *tous* les empêchements de mariage décrétés par le concile, et les mariages des catholiques contractés au mépris de ces empêchements sont nuls.

Le Code Civil dit, dans l'article 127, que les divers "empêchements admis " d'après les différentes croyances religieuses, comme résultant de la parenté " ou de l'affinité et d'autres causes, restent soumis aux règles suivies jusqu'ici " dans les diverses églises et sociétés religieuses. "

DECISIONS RECENTES

NOS TRIBUNAUX ONT JUGÉ DERNIÈREMENT

1^o (*Accident de navigation.*)

Que les propriétaires d'un remorqueur ne doivent pas être assimilés aux voituriers (*common carriers*) et qu'ils n'encourent pas les mêmes responsabilités. (1)

En conséquence ils ne sont pas tenus de payer les dommages soufferts par le bâtiment remorqué s'il dévie de sa route sans la faute ou la négligence des employés du remorqueur. Les employés du vaisseau remorqueur et ceux du vaisseau remorqué

(1) Voyez le Code Civil art. 1672 et suivants.

doivent simultanément agir pour la conduite du convoi (Cour Supérieure, Montréal, *Re Bartolomew vs La Compagnie Sincennes et McNaughton*, Davidson, juge.)

NOTE.—Si les remorqueurs étaient assimilés en tous points aux *voituriers par eau*, personne n'oserait entreprendre le remorquage à cause des nombreuses difficultés qu'il rencontre. Le jugement dans cette cause est conforme à l'équité.

2° (*Exemption de taxes.*)

Que, pour pouvoir se prévaloir des exemptions de taxes accordées par les municipalités, les manufacturiers doivent accomplir rigoureusement toutes les conditions imposées par les règlements. (C. S. Montréal, *Re La Cité de Montréal vs Stuart et Herbert*, Archibald, juge.)

3° (*Séparation de corps et de biens.*)

Que les questions de séparation de corps et de biens sont du ressort exclusif des tribunaux provinciaux. (Cour Suprême du Canada, *Re Odell vs Gregory, Strong, Sedgewick, Taschereau et Gwyne*, juges.)

LIBELLE

Dans le dernier numéro, page 306, j'ai parlé de la fameuse cause de libelle, Sauvalle vs Tardivel. On se rappelle que M. Tardivel avait plaidé compensation d'injures et que sa défense a été rejetée par la Cour Supérieure dont le jugement a été confirmé en appel. Voici sur cette question de *compensation d'injures* la doctrine de la Cour d'Appel. Je cite les paroles du juge en chef telles qu'elles sont rapportées par la *Vérité*, le journal condamné.

Troisième Question. Mais l'appelant a plaidé, à l'encontre de l'action, provocation et compensation d'injures.

Nous touchons à une question importante du droit. Peut-il y avoir compensation d'injures en matière de libelle ? La majorité cette Cour ne le croit pas. Pourtant nous n'ignorons pas la plausibilité de la doctrine contraire. D'aucuns auraient peut-être lieu d'être satisfaits si l'on disait à des parties qui se seraient injuriées pendant des semaines et des mois dans les journaux : vous avez vidé votre querelle devant le public, nous vous mettons hors de Cour. Plusieurs approuveraient, de même, un jugement qui déclarerait un défendeur indemne d'un assaut et batterie commis sur la personne du demandeur parce que ce dernier aurait quelques jours auparavant assailli et battu le défendeur. Mais cette doctrine serait subversive de l'ordre social. Nul ne peut se faire justice à soi-même est une maxime fondamentale de la société.

S'il en était autrement, chacun pourrait prendre une revanche qui dépasserait les strictes limites de la justice naturelle, et les querelles, par suite, s'éterniseraient. La justice sans doute,

approuve la défense légitime et si, dans l'exercice du droit de défense, même dans les journaux, l'agresseur subit des torts, il ne doit s'en prendre qu'à lui-même. Les cours se montreront d'ordinaire indulgentes pour celui qui, en se défendant, aura quelque peu dépassé les bornes d'une légitime défense. La justice pardonnera également à celui qui sous l'effet d'une provocation rend immédiatement injure pour injure, coup pour coup, parce qu'elle sait que l'homme, subitement excité, n'est plus maître de lui-même et ne peut alors se contrôler. Mais hors de ces deux cas, savoir la défense légitime et la provocation immédiate, la justice se réserve à elle seule le droit de punir et de venger. La provocation et la compensation d'injures ne peuvent être invoquées comme justification du libelle, parce que l'auteur d'un écrit a toujours eu le temps de réfléchir suffisamment pour que sa vengeance soit considérée comme un acte volontaire de sa part. 2 Darreau pp. 399 401, 1 Grellet. Dumazeau Nos 303, 305, 306. En France, la compensation n'est admise aujourd'hui qu'en matière d'injures verbales. Code pénal, art. 431. Il en est de même en Angleterre et aux Etats-Unis. Starkie 548. Odgers, p. 238.

V I E D E

SAINT FRANCOIS D'ASSISE

Par le R. P. CHALIPPE. Récollet

3 vol. in-12..... \$1.38

V I E D E

SAINT FRANCOIS D'ASSISE

Par le R. P. Frédéric de CHYVELDE, O. S. F.

In-18... .. \$0.25

LA QUESTION RELIGIEUSE EN ORIENT

Et l'Union des Eglises, par un Missionnaire.

In-12..... \$0.25.

(suite)

Tout le monde connaît assez les sentiments du Souverain Pontife Léon XIII à l'égard des Eglises orientales et pour la conservation de leurs rites. Il est donc inutile d'en parler.

Montrons tout de suite que, loin de vouloir porter atteinte aux liturgies de l'Orient, les papes se sont constitués eux mêmes leurs défenseurs, en interdisant toute innovation à ce sujet. " Il n'a jamais été et il n'est permis à personne, disait Benoît XIV, au paragraphe 3 de la bulle *Demandatum*, sous quelque titre ou couleur que ce soit, de quelque autorité ou dignité qu'il jouisse, même patriarcale, ou épiscopale de rien innover, de rien introduire qui diminue l'entière et exacte observance du rite grec."

" Qu'aucune innovation ne soit introduite," telle est la réponse qui est faite toujours de Rome aux demandes qu'on lui adresse d'apporter des modifications aux rites des Eglises orientales.

Et lorsque les Souverains Pontifes donnent leur approbation aux synodes orientaux, ils y mettent toujours cette restriction : " que par cette approbation il ne sera dérogé en rien aux constitutions des Pontifes romains et aux décrets des conciles généraux relatifs aux rites des Grecs, lesquels doivent conserver toujours toute leur force, nonobstant l'approbation présente." (Benoît XIII, *Apostolatus officium*, approuvant le concile ruthène de Zamosc.)

Quelques changements dans le rite grec ayant été introduits en Orient par l'évêque grec uni de Tyr, la Propagande, par un décret du 8 juillet 1729, décret approuvé par Benoît XIII, exige qu'avant d'être reconnu, le nouveau patriarche des Grecs unis fasse le serment : " de ne changer ni pour lui-même ni pour ceux qui lui sont soumis, sans en avoir référé auparavant à la Sacrée Congrégation et sans la participation du Saint-Siège, aucun des rites ou des louables coutumes de l'Eglise grecque approuvés par les Pontifes romains, et en vigueur chez les Grecs catholiques ; et de mettre tous ses soins et son application à rétablir dans leur premier état les rites qui avaient été modifiés par Euthyme, archevêque de Tyr." Et le décret ajoute que le pallium ne sera accordé au patriarche que lorsqu'il aura accompli la condition imposée.

On peut voir par là avec quelle force le Saint-Siège maintient la stricte observance des rites orientaux et veille à leur conservation, et aussi combien sont loin de la vérité ceux qui lui prêtent l'intention de les détruire

C'est que les Souverains Pontifes savent fort bien comme le dit

Pie IX, dans son Encyclique *Amantissimus*, du 8 avril 1862, adressée aux patriarches et aux évêques d'Orient, que " la multiplicité et la diversité des rites sacrés, pourvu qu'ils soient légitimes, loin de nuire à l'unité de l'Eglise catholique, servent au contraire beaucoup à accroître sa dignité, sa majesté, son éclat et sa splendeur".

Aussi, non contents de ces mesures générales concernant la conservation intacte des liturgies et des rites orientaux, les Souverains Pontifes ont-ils défendu, pour la pratique, aux Orientaux d'abandonner leur rite et de passer au rite latin ; et aux missionnaires de les pousser à ce passage d'un rite à un autre, et même de l'accepter lorsque spontanément certains Orientaux demandent à l'effectuer. Il y a, à cet égard, surabondance de décrets, au point qu'on est embarrassé pour en choisir un certain nombre entre tous ceux qui pourraient être cités.

On en trouvera un nombre déjà bien respectable dans la bulle *Allata sunt*, qui, comme nous l'avons dit, est un traité complet de la matière.

Après avoir cité les décrets de ses prédécesseurs, Benoît XIV tire, au paragraphe 19, cette conclusion : " Il résulte de ce qui précède que, pour ramener les Grecs et les autres Orientaux dans la voie de l'unité, il n'est nullement requis que leurs rites soient changés ou altérés. "

" Donc que le missionnaire qui désire ramener un Oriental du schisme, se garde absolument de chercher à lui faire embrasser le rite latin ; ce missionnaire n'a qu'une chose à faire : le conduire à la foi catholique mais non le latiniser. "

Dans la bulle *Demandatam*, Benoît XIV n'est pas moins explicite : " Nous défendons expressément, dit-il au paragraphe 15, à tous les Grecs unis qui suivent le rite grec de passer désormais au rite latin ; et à tous les missionnaires nous ordonnons expressément, sous les peines statuées ci-dessous et autres qu'il nous plaira de porter, qu'ils n'osent entreprendre de conseiller à un Grec un tel passage au rite latin, et même qu'ils n'accueillent aucune demande spontanée de ce genre, sans en avoir référé au Saint-Siège. "

Les peines dont il est question dans le texte cité sont formulées, au paragraphe 19, de la manière suivante : " Que les missionnaires aient soin de veiller à ce que toutes les institutions louables de l'église grecque, émanées de l'antique tradition des Pères, et confirmées par l'approbation apostolique, restent dans toute leur vigueur, et qu'elles soient entièrement observées par les fidèles de cette nation ; qu'ils n'aient pas l'audace de leur suggérer ou conseiller quoi que ce soit qui pourrait leur en inspirer du mépris ou en amoindrir l'observance ; encore moins doivent-ils avoir la présomption d'innover en cela quelque chose ou même d'accorder ou permettre quelque dispense, de leur autorité privée. Autrement, outre le compte sévère qu'ils auront à rendre à Dieu, à nous-même et à leur supérieurs, que nous chargeons spécialement de presser l'observation de ce décret, qu'ils sachent que par la teneur des présentes lettres, ils seront, *ipso facto*, privés de

toute voix active et passive dans leurs ordres, instituts ou congrégations respectifs, et encourront l'inhabilité à toute charge ou office."

Benoît XIV va encore plus loin, ce semble, au paragraphe 18 de la même bulle, lorsqu'il décrète : " S'il arrive dans la suite que, en cas de nécessité et par suite du manque de prêtres du rite grec, des personnes de ce rite reçoivent le baptême ou les autres sacrements des mains d'un prêtre latin, elle ne seront pas pour cela censées avoir embrassé le rite latin ; mais, sans qu'il puisse y avoir en cela aucun sujet de doute, elles seront tenues d'observer le rite grec dans lequel elles sont nées. Elles devront même, tant que persévéra la nécessité susdite, observer le rite grec en tout ce qui sera possible, et surtout en ce qui concerne les jeûnes ; quand aux autres points, elles devront les reprendre entièrement, dès qu'un évêque ou un prêtre grec leur aura été donné "

Ces prescriptions, Benoît XIV n'en est pas l'auteur : elles existaient avant lui, et il ne fait que les reproduire et réunir en corps de doctrine, surtout dans les deux bulles *Allatæ sunt* et *Demandatam* ; elles ont été toujours maintenues dans la suite et rappelées toutes les fois que des actes en sens contraire se sont produits soit dans l'Orient proprement dit, soit dans les provinces européennes de rite grec.

Clément XIV les renouvelle par un décret du 16 avril 1773 pour les Ruthènes ; Pie VII les renouvelle également par décret du 13 juin 1802 ; Grégoire XVI les remet aussi en mémoire et en exige l'exécution, par ses lettres apostoliques du 17 juillet 1841, dans lesquelles il blâme sévèrement la conduite de ceux qui font passer les Orientaux au rite latin. Pie IX, par un décret du 6 octobre 1863, ajoute des peines pour les prêtres séculiers qui entraîneraient les fidèles de rite grec à passer au rite latin, à celles que Benoît XIV avait édictées contre les religieux dans sa bulle *Demandatam*, rappelée dans ce décret et maintenue en vigueur. L'année précédente il avait institué une Congrégation spéciale pour les affaires des rites orientaux, en lui confiant la mission de veiller sur les rites des Églises d'Orient et la correction de leurs livres liturgiques. Sa bulle *Omnem sollicitudinem*, du 13 mai 1874, est un monument complet sur la question. Le Souverain Pontife y rappelle, en effet, les actes des papes ses prédécesseurs, déclare qu'ils ont toujours force de loi, et se plaint avec douleur de ce qu'on ne tient pas partout compte, comme on le devrait, de toutes ces prescriptions, dont il presse de nouveau l'observance. Léon XIII non seulement n'a rien changé à cette discipline en vigueur relativement à la liturgie des Églises orientales, mais il a, au contraire, porté plus loin encore le soin de son entière conservation et l'a même rétablie en certains lieux, permettant, de plus, à quelques missionnaires latins de passer au rite grec.

On le voit, les Souverains Pontifes ne pouvaient pas faire davantage pour montrer, même aux plus prévenus, que le maintien des liturgies orientales leur tient essentiellement à cœur. Que les

Orientaux se rassurent donc, et que l'attachement qu'ils ont pour leurs antiques liturgies ne soit pas un obstacle à leur retour à l'unité. Non seulement on ne leur demandera pas d'y renoncer, on le leur défendra même, s'ils voulaient, de leur propre mouvement, faire un pareil sacrifice.

On voit aussi combien sont opposées aux sentiments et aux prescriptions des Souverains Pontifes les paroles des Occidentaux qui prêchent l'unification des liturgies, au grand détriment de l'union ; combien surtout serait répréhensible leur conduite si, malgré tant de défenses émanées du Saint-Siège, il y en avait encore qui se laissassent entraîner à latiniser les Orientaux. Pie IX a déclaré qu'il y avait, en ce fait, *faute grave*, et cela se conçoit il y aurait là une loi de l'Église violée et méconnue, et une loi qui, par la nature même des choses sur lesquelles elle porte, est certainement d'une grande importance et ne peut qu'obliger gravement, surtout si on considère le grave obstacle que sa violation met à la grande cause de l'union des Églises.

Mais, hâtons-nous de le dire, les missionnaires qui travaillent en Orient à l'union des Églises sont entrés et entrent de plus en plus dans la voie tracée par les Souverains Pontifes ; et s'il y a, de temps en temps, quelque voix discordante, elle ne trouvera bientôt plus d'écho. Le préjugé liturgique aura donc désormais vécu, et il cessera d'être un obstacle à l'union, à moins qu'il ne se trouve encore des esprits assez étroits et assez peu soumis aux décisions de la suprême autorité, pour le faire renaître par des agissements tant de fois condamnés.

b) LA QUESTION DISCIPLINAIRE

Il en a été de la question disciplinaire comme de la question liturgique. Les Orientaux ont vécu dans la persuasion qu'en s'unissant à l'Église catholique, ils auraient à abandonner leurs usages disciplinaires comme leurs usages liturgiques. D'un autre côté, les Occidentaux, au moins certains d'entre eux, jugeant de cette discipline de l'Église orientale d'après les idées reçues en Europe, ou ne la connaissant guère que par certains côtés plus apparents qui leur semblaient abusifs, proclamaient la nécessité de l'abandonner pour se soumettre à la discipline de l'Occident, et entretenaient par là les Orientaux dans leurs sentiments de défiance.

Cette double pensée n'est, elle aussi, qu'un préjugé de même nature que ceux qu'on a vus se produire relativement aux liturgies. Il ne résiste pas davantage à l'évidence des faits et à la clarté des décisions émanées de Rome qu'on a beaucoup trop laissées dans l'oubli.

Avant de reproduire les faits et les décisions dont il s'agit, il est utile de faire en quelques mots l'histoire de la législation canonique de l'Église grecque.

Le concile *in Trullo*, dans son second canon, indique les lois canoniques reçues à cette époque par l'Église orientale, et en prescrit de nouveau l'observation. Ces lois comprennent : les 85

canons apostoliques, les décrets du 1er concile de Nicée, ceux des conciles d'Ancyre, de Néo-Césarée, de Gangres, de Laodicée, du 1er concile de Constantinople, des conciles d'Éphèse, de Chalcedoine, de Sardique, de Carthage, et du 2e concile de Constantinople. De plus, les règles disciplinaires de Denys d'Alexandrie, de Pierre d'Alexandrie, de Grégoire de Néo-Césarée, de Grégoire de Nysse, de Grégoire le Théologien (saint Grégoire de Nazianze), de Basile le Grand, d'Amphiloque d'Icone, de Timothée d'Alexandrie, de Théophile d'Alexandrie, de Cyrille d'Alexandrie, de Gennade de Constantinople et de Cyprien de Carthage. Il faut y joindre les 102 canons édictés par le concile *in Trullo* lui-même, et les 22 promulgués par le 2e concile de Nicée, en 787.

Plusieurs lois impériales relatives aux affaires ecclésiastiques et émanées de Justinien, d'Héraclius, de Léon l'Isaurien, de Constantin V, de Nicéphore et de Théophile, furent réunies en corps sous le nom de *Basilicales*, et insérées dans le recueil des lois canoniques par Photius dans son célèbre *nomocanon*.

On joignit encore plus tard, au corps du droit canon grec, un certain nombre de décrets synodaux des patriarches de Constantinople, et des constitutions impériales de Léon le Philosophe, de Constantin Porphyrogénète, d'Alexis et de Jean Comnène et d'Isaac l'Ange.

Les principaux commentateurs du droit canonique grec sont : Balsamon, Zonaras et Aristène, au XIIe siècle. (Voir Migne, *Patrol. Græc.*, t. 137.)

Matthieu Blastar et plus tard Constantin Harménopoule ont fait des ouvrages canoniques qui ne sont guère qu'un résumé de la législation ecclésiastique grecque. Le code canonique russe, serbe et bulgare a été formé sur les collections grecques ; mais, en Russie, une autorité considérable est accordée au *Règlement* de Pierre le Grand qui a substitué le Saint-Synode au patriarcat.

Aujourd'hui l'Église de Constantinople fait usage d'une collection connue sous le nom de *Pidalion* ; collection qui, outre les canons proprement dits, comprend aussi des notes ou commentaires approuvés par un synode de Constantinople. Cette collection a été traduite en langue romaine.

L'*Épitomé* des canons de Constantin Harménopoule a été reconnu comme ayant force de loi pour le royaume de Grèce, par décrets de 1830 et 1835.

Des coutumes qui se sont introduites dans l'Église orientale à des époques plus ou moins déterminées complètent l'ensemble de la législation ecclésiastique. Ces coutumes ne sont pas encore codifiées partout : les Maronites ont condensé leur droit coutumier dans leur concile du Mont-Liban, en 1736 ; les Grecs unis d'Orient ont formulé quelques règles générales dans leur concile d'Aïn-Traz, en 1835 ; les Syriens unis ont tout récemment fixé leurs traditions disciplinaires dans un synode tenue, en 1888, au Mont-Liban ; les Ruthènes unis avaient fait ce même travail dans leur synode de Zamosc, en 1720.

(à suivre)

O T T I L I E

I

LE VASSAL

— Mon Père, hâtez-vous ! un moment de retard, c'est la mort, et la mort sans confession.

Ainsi parlait au portier de l'abbaye des Dunes un vieillard pauvrement vêtu et qui semblait avoir fait une longue course en bravant la nuit et la tempête.

Le portier s'inclina et rentra dans l'intérieur du monastère. Au bout d'un demi-quart d'heure d'attente, le vieillard vit poindre une petite lumière au fond du cloître, qui, placé près de la porte d'entrée, environnait de ses arcades surbaissées une cour gazonnée où l'on entendait tomber l'eau du ciel. La lumière approcha, et l'on put voir un religieux, vêtu de la coule noir de Saint-Benoît, qui marchait la tête nue et dans un profond recueillement. Il vint vers le vieillard et lui dit à voix basse.

— Conduisez-moi, je vous suis.

— Mais, révérend père, n'allez-vous pas au moins vous couvrir la tête !... Entendez comme la pluie tombe ! C'est le coup de vent du jour des Morts...

Le prêtre fit un geste négatif, et, entr'ouvrant son froc, il laissa voir une custode de velours rouge qu'il portait respectueusement sur la poitrine et qui renfermait les saintes Huiles et l'Hostie consacrée. A cette vue, le vieux Flamand se découvrit à son tour, et honora la pré-

sence de son Dieu par une profonde gémissement.

— Partons ! dit le religieux.

Le vieillard, que nous nommerons Guido, prit une grande lanterne de corne, et, marchant devant son compagnon, il tâcha d'éclairer la route. La nuit était affreuse. La mer du Nord, poussée par un vent impétueux, soulevait ses vagues énormes, qui déferlaient sur la grève avec des plaintes sinistres et de sourds gémissements, et, quoique le chemin des Dunes que suivaient les voyageurs fut élevé au-dessus du niveau de la mer, ils voyaient souvent les flots venir se briser à leurs pieds, comme des monstres dont la gueule béante vomissait des nappes de blanche écume. Une teinte uniforme et sombre couvrait l'horizon : la pluie tombait, pressée, incessante, et le vent mêlait ses cris stridents à ce bruit monotone. La robe du religieux, la peau de chèvre qui couvrait les épaules du pauvre Guido, ruisselaient d'eau, mais ni l'un ni l'autre ne ralentissaient le pas. Le prêtre priait à voix basse, et suppliait le Maître des orages, qu'il portait caché sur son sein, de lui frayer la route jusqu'au lit du mourant qui l'attendait. Enfin, Guido s'écria :

— Voilà Furnes ! Je vois les lumières des maisons. Descendons par ce sentier ; dans cinq minutes nous serons à la maison de Gilbert. Notre-Dame-des-Dunes fasse qu'il soit encore temps !

Ils se hâtèrent, et, franchissant les rues de la ville plongée dans le sommeil, ils arrivèrent auprès d'une misérable cabane, bâtie dans un quartier isolé : une pâle lumière brillait à l'étroite fenêtre. Guido frappa ; une vieille femme ouvrit la porte et s'écria :

— Ah ! révérend père ! c'est Dieu qui vous amène !... Gilbert vous attend pour mourir.

Le religieux, bénissant Dieu, franchit le seuil et se trouva dans une chaumière où tout portait les traces d'une extrême misère et d'un long abandon. Les meubles étaient rares et grossiers ; mais au-dessus de la cheminée, on voyait attachés un haubert et un morion, une épée à deux mains et une dague, soigneusement entretenus. Le possesseur de ces armes gisait dans un coin de la chambre, sur quelques planches couvertes de paille. C'était un homme jeune encore, qui semblait mâle et robuste ; mais, malgré sa force et sa jeunesse, la main de la mort l'avait frappé. Assis sur son séant, il jetait devant lui de sombres regards, et ses mains s'égarèrent convulsivement sur le vieux manteau qui couvrait sa couche. Le religieux s'avança ; mais soudain le mourant se dressa, regarda le moine de ses yeux hagards et s'écria :

— Elle ! encore elle !... Oh ! sauvez-moi !

Et il carha son front dans ses mains, comme pour se dérober à la vue d'un objet terrible. Le père Eusèbe fit un signe à la vieille femme et à Guido, le charitable voisin qui l'avait amené ; ils se retirèrent. Alors, s'approchant du lit, le moine prit la main de Gilbert et lui dit :

— Que craignez-vous, mon frère ? C'est un ami que Dieu vous envoie, ou plutôt votre Dieu vient Lui-même vers vous pour vous soutenir dans vos derniers combats. Prenez courage, et, avec la grâce de l'Esprit-Saint, tâchez de m'ouvrir votre conscience.

Gilbert retira sa main ; la connaissance parut lui revenir, et, regardant le religieux avec l'expression d'une fermeté sombre, il répondit : — Prêtre, je n'ai rien à te dire.

— Mais, mon frère, mon cher frère, vos instants sont comptés... Avant que de paraître devant le souverain Juge, déposez le fardeau de vos fautes et recevez dans votre âme le sang de Jésus-Christ ! Je vous supplie de ne pas me repousser !

Gilbert repartit avec une violence concentrée :

— Je ne parlerai pas ! je l'ai juré !... mes lèvres sont scellées ; Esprit d'enfer, je n'ai rien à vous dire... Vous me connaissez : faut-il que je vous avoue le crime auquel vous m'avez poussé ? Des juges ! des tortures ! je ne parlerai pas... je connais mon devoir de vassal... je ne parlerai pas...

— Mon ami, s'écria le père Eusèbe épouvanté, votre maître lui-même vous ordonnerait de parler.

— Mon maître ! Ah ! ah ! dit Gilbert avec un rire farouche, noble Berthold ? Non, non, il sait bien que son écuyer mourra et se taira... Mais qui es-tu ? s'écria-t-il avec terreur et en regardant le moine penché sur lui, est-ce toi !... Oh ! ne m'approche pas ! Ne me montre pas ta robe mouillée par l'eau de la fontaine... qui parle de la fontaine ?... Jette-t-on une femme

noble dans une mare pour la noyer ? Ah ! ah ! je vous défie maintenant !

Mais aussitôt, étendant ses bras avec un geste d'effroi, il reprit à voix basse :

— Ne m'approche pas ! Va vers ton époux ? ... Est-ce moi qui ait commandé le meurtre ? Est-ce moi qui ai soldé l'assassin ! Est-ce moi qui en voulais à ta vie ? Va vers le noble Berthold, va, Godelive... moi, je n'ai fait que lui obéir !

Le père Eusèbe essaya d'interrompre ce délire, et, montrant le Crucifix au malheureux vassal, il lui dit :

— Au nom de Jésus-Christ, mort sur la croix pour vous, confessez et détestez vos crimes, et recevez - en l'absolution ! Mon frère, Dieu vous laisse un moment !

— Je ne parlerai pas ! Je ne trahirai pas mon maître... Eloigne-toi, Godelive, le froid de tes vêtements me glace ! Pourquoi me regarder avec des yeux suppliants ? Il n'y a rien de commun entre nous... Toi au ciel... et moi...

Il n'acheva pas et plongea son front sous sa couverture de son lit. Le prêtre le découvrit, mais ses lèvres n'avaient plus de souffle, la poitrine n'avait plus de battement : tout était fini. Le père Eusèbe se prosterna, et, le front collé contre la terre il pria jusqu'au matin.

II

LA MARE AUX SAULES.

Parmi tous les Seigneurs de Flandre, nul ne semblait plus favorisé des dons de la fortune que le noble Berthold. Son langage était antique et pur, ses

richesses considérables, sa renommée sans tache, car il possédait les deux vertus de son époque, la bravoure et la libéralité ! Il avait eu pour épouse la belle et pure Godelive, fille du comte de Boulogne ; mais elle avait péri à la fleur de ses ans, d'une manière mystérieuse, et qui, plus d'une fois, durant les soirs d'hiver, faisait l'objet des timides conversations des serfs et des valets ; une seconde femme l'avait rendu père d'une fille nommée Otilie. Cette enfant, belle et charmante, était cependant, depuis son premier jour, un objet d'affliction pour ses parents : elle était frappée de cécité. Depuis ces deux événements, depuis la mort de Godelive et la naissance d'Otilie, le sourire avait fui les lèvres de Berthold, et la sénérité semblait bannie de son âme. Dans les banquets, sa coupe demeurait toujours pleine ; il opposait à la gaieté, aux chants, aux rires de ses compagnons, un front de marbre, une bouche éternellement morose et des regards tristes et rêveurs. A la guerre, tantôt il se laissait entraîner par une fureur indomptée, tantôt il semblait qu'une terreur secrète glaçât son courage. Il aimait tendrement sa fille, et parfois il l'éloignait de lui, comme si la vue de cette innocente et de ce malheur eût évoqué à ses yeux des souvenirs funestes ; enfin nulle part le repos n'existait pour son âme, ni aux pieds des autels, qu'il cherchait et fuyait tour à tour, ni sur le chevet de sa couche, confiant de ses rêves inquiets et de ses veilles sinistres, ni au conseil, ni au combat, et le plus misérable de ses vassaux, le voyant passer

pâle et sombre, silencieux comme un fantôme au milieu des vivants, pouvait se dire :

— Béni soit le Dieu de Job et de Lazare ! Je suis plus heureux que cet homme-là !

Or, par une belle journée d'automne, Otilie, alors âgée de douze ans, se trouvait dans une salle du château de Ghistelle, qu'elle habitait avec ses parents. Elle était entourée de plusieurs jeunes filles, compagnes de son âge, que l'on rassemblait autour d'elle pour égayer la triste nuit de son infirmité ! Otilie était plongée dans un grand fauteuil, auprès d'une haute fenêtre par où arrivaient les rayons pâles et voilés du soleil, elle était inactive et triste ; autour d'elle, ses amies abrégeaient les heures par leurs industriels travaux. Les unes filaient la laine et le lin ; une autre brodait une robe destinée à parer, à la Noël prochaine, la statue de Notre-Dame ; deux autres parcouraient un précieux manuscrit, semé de lettres ornées, brillantes et colorées comme les fleurs du mois de mai. Toutes étaient gaies et animés ; sur Otilie seule pesaient le faix et l'ennui du temps.

Une de ces jeunes filles s'aperçut de son accablement (c'était la plus pauvre et la plus humble d'entre elles), et, s'approchant d'Otilie, elle lui dit avec douceur :

— Damoiselle, vous semblez avoir souci ? Que pouvons-nous faire céans pour vous distraire ?

— Hélas ! ma mie, je n'en sais rien !

— Voulez-vous que je vous conte l'histoire du saint moine

Winox, qui se rendit ermite au bord de la mer.

— Je la connais.

— Vous plaît-il d'entendre le beau fabliau de messire Lydéric, qui fonda la châtellenie de Lille ?

— Non pas... tout me déplaît... Ah ! Ludwine, si le bon Dieu voulait me permettre de voir, je ne m'ennuierais jamais.

— Eh bien ! dit Ludwine, avec une inspiration soudaine, il faut venir le demander à madame Marie, Mère de Dieu, et notre chère Dame... Son image est là-bas, dans le creux d'un chêne : j'y vais prier souvent. Venez, venez, damoiselle !

— Je le veux bien ! s'écria Otilie soudain ranimée ; je n'ai pas de permission à demander ; ma mère est à Bruges et mon père à la chasse, venez Ludwine.

Les deux jeunes filles mirent leurs capes, et franchirent les cours, les fortifications et le pont-levis. Le pays était en paix, la baronnie habitée par des vassaux fidèles ; on les laissa donc aller librement. Elles traversèrent les champs dépouillés de leurs ondoyantes moissons, les prairies sur lesquelles planait une vapeur blanche et diaphane, que le soleil aspirait sans pouvoir la dissiper, et elles arrivèrent enfin à l'entrée de la forêt de Ghistelle. Les chênes séculaires, qui peut-être avaient vu passer les armées romaines, s'élevaient comme des monarques au-dessus des sapins, frères et tristes, et des gènets, des bruyères, des myrtils, que le sol de cette partie de Flandre produit en abondance. Tout était silencieux. Les premières rigueurs de

l'automne étouffaient le gazouillement des oiseaux ; ils ne chantaient plus, mais ils volaient d'un air empressé sous le feuillage jauni, et becquetaient les fruits rouges du sorbier, les mûres des ronces et les baies du genévrier. Les jeunes filles s'avancèrent sous une avenue ombreuse, mais Ludwine cherchait en vain le grand chêne qui renfermait dans ses flancs moussus la sainte image qu'elle aimait à invoquer, Otilie avait répété plusieurs fois :

— Sommes-nous bientôt à la petite chapelle ?

— Damoiselle, dit enfin Ludwine, je crois que je me suis trompée. Il faudra revenir sur nos pas... La bonne Notre-Dame est-là bas à droite.

— Oh ! ma mie, je suis bien lasse, je voudrais me reposer quelque peu.

Eh bien ! damoiselle, je vais vous conduire sous ce grand saule, là bas... Il laisse traîner ses branches jusque dans l'eau de la fontaine, une belle fontaine où les nuages se mirent... Vous vous assierez sur le gazon, et j'irai vous chercher des mûres et des noisettes... Venez !

La jeune aveugle suivit sa conductrice ; celle-ci l'installa sur le gazon, ras et touffus comme du velours, arrangea autour d'elle les plis de sa cape ; puis, vive, forte, alerte, elle se mit à courir pour dépouiller les buissons de leurs fruits sauvages. Otilie demeura seule.

Elle était accablée de fatigue et de soif, et il semblait que les feux du soleil couchant vissent se refléter sur ses joues. Appuyée contre le tronc du saule, elle écoutait le murmure de la fontaine... Tout à coup l'idée

lui vint de plonger ses mains dans cette eau pure et d'en rafraîchir son front et ses lèvres. Elle s'approcha avec dextérité et prudence, sans intérieur que le Ciel a donné aux aveugles ; elle s'agenouilla au bord du ruisseau dont l'harmonieux murmure enchantait son oreille ; elle avança sa main... qui rencontra d'abord les racines traînantes et chevelues des germandrées, et se mouilla enfin au contract glacial de l'eau...

Otilie humecta aussitôt son front et ses joues ; mais à peine les gouttes limpides eurent-elles touché ses paupières, qu'elle poussa un cri qui frappa les profondeurs de la forêt. Ludwine accourut aussitôt ; elle trouva sa compagne à genoux au bord de la fontaine, les mains jointes et les yeux levés au ciel, dans une attitude d'extase et de contemplation.

— Damoiselle, qu'avez-vous, s'écria Ludwine effrayée.

— Ludwine, je vois ! je ne suis plus aveugle !... Le jour s'est fait ! Je te vois ! Tu es là !... Voilà la fontaine ! Voilà des arbres ! Voilà le ciel... O beau ciel... O mon Dieu ! c'est donc bien vrai !

Ludwine, muette d'étonnement, s'approcha, prit les mains d'Otilie et la contempla avec admiration. Ses yeux étaient ouverts... Ils avaient des regards et des étincelles, ils souriaient à travers les larmes, et toute son âme se reflétait dans leurs transparents miroirs.

— Oh ! Damoiselle, c'est un miracle ! dit Ludwine d'une voix basse et profondément émue. Prions Dieu.

Elles se mirent à genoux et

levèrent les mains au ciel ; mais elles ne purent prier, leur bonheur était trop grand.

Enfin Otilie baisa la terre et dit :

— Toute ma vie, ô mon Dieu ! je vous servirai.

Puis se relevant :

— Viens, dit-elle, allons vers mon père, il me dira comment il faut remercier Dieu. Allons !

Elle jeta un dernier regard sur la fontaine aux eaux mystérieuses et bénies, et se remit en chemin. Sa fatigue était oubliée, son pas devenait de plus en plus rapide, elle répétait sans cesse à Ludwine :

— Oh ! que mon père et ma mère seront heureux !

Et l'idée de ce bonheur si prochain activait sa marche légère.

Enfin, elles aperçurent le manoir de Ghistelle, dont les tours grises se confondaient avec les teintes d'un ciel nébuleux. Une des salles était fortement éclairé, et ses hautes fenêtres brillaient, ardentes, au milieu des ombres du soir.

— Mon père est-là, dit Otilie, allons le trouver !

III

LA SALLE AU BANQUET

Les joyeux chasseurs fêtaient bruyamment la Saint-Hubert, autour d'une table qui pliait sous le poids des coupes, des hanaps et des plats d'argent où fumait la venaison. Au haut bout de la table était assis le maître du château, Berthold de Ghistelle. Seul, il ne partageait pas la gaieté générale ; appuyé contre le dossier de sa chaise seigneuriale, les yeux baissés, il jouait avec le pommeau de

son poignard, et ne prêtait qu'une oreille distraite aux propos de guerre et de chasse qui s'échangeaient parmi les convives. Il tressaillit pourtant à une parole qui venait d'arriver jusqu'à lui : un vieux chevalier racontait une prouesse de chasse ;

— Et mon épéu cloua la bête contre terre... C'était auprès de la Mare-aux-Saules.

Berthold, à ce mot, pâlit comme s'il eût reçu un coup mortel.

De l'autre bout de la table, un chasseur lui dit :

Est-il vrai, messire, que Gilbert, votre bon écuyer, soit mort ? Par Notre-Dame, c'était un fier soldat !

Berthold n'eut pas la peine de répondre, la porte s'ouvrit ; les serviteurs reculèrent, étonnés, comme à la vue d'une apparition merveilleuse... C'était Otilie, belle comme un séraphin, animée d'une émotion sainte, traversant la salle d'un pas ferme et rapide. Elle vint tomber aux pieds de son père, qui s'était levé en la voyant, et s'écria :

— Mon père, bénissez Dieu ! Il m'a rendu la vue ! Regardez-moi, et louez le Seigneur !

A ces mots, tous s'étaient levés en tumulte ; Berthold dans un transport de joie, avait saisi sa fille, la pressait sur sa poitrine, l'éloignait pour mieux la voir, la contemplait, la dévorait des yeux et la couvrait de baisers et de larmes. Elle, suspendue à son cou, le regardait avec tendresse et répétait :

— O mon père ! je ne savais pas qu'il fût si malheureux d'être aveugle ! Mais parlez-moi ! Etes-vous content ? Oh ! que ma mère n'est elle ici !

— Ah ! dit-il d'une voix étouffée, c'est le premier instant de bonheur depuis... Mais comment la miséricorde de Dieu s'est-elle manifestée ?

— J'étais allée dans la forêt pour y prier la sainte Vierge, et fatiguée, je m'étais assis auprès d'une fontaine... J'ai puisé de l'eau et j'en ai lavé mes yeux... Aussitôt ils se sont ouverts... J'ai béni Dieu, et je suis accourue.

— Oui, messire, c'était à la Mare-aux-Saules ! dit Ludwine, qui avait suivi son amie.

A ce mot, Berthold tomba à genoux, comme si la foudre l'eût frappé. Son front altier se coucha vers la terre, et il s'écria d'une voix profonde :

— Oh ! Godelive, c'est donc ainsi que vous vous vengez !

— Mon père, qu'avez-vous ? s'écria Otilie en voulant l'enlacer dans ces bras.

— Eloigne-toi ! pauvre enfant ! le crime de ton père flétrirait ton innocence.

Otilie avait reculé épouvantée, tous se tassaient...

Berthold resta stupéfait ; il releva la tête, et dit :

— Qu'on ouvre les portes, que tout le monde rente, serfs et valets ! qu'on aille chercher l'aumônier du château ... Et vous, barons, chevaliers, mes hôtes et mes compagnons, demeurez ! Ce que j'ai à dire doit être public.

Les portes étaient ouvertes ; déjà la salle était remplie de vassaux qui voulaient voir Otilie, l'aveugle que la main de Dieu venait de guérir ; l'aumônier arriva à son tour. Quand Berthold le vit, il étendit la main... Un silence profond, terrible, régna, aussitôt ; le châ-

lain était pâle, humilié ; il avait, par un mouvement involontaire, rejeté sa dague et son épée ; et, désarmé, à genoux le front nu, il éleva la voix et dit :

— Ecoutez - moi tous, vous, prêtre, vous, compagnons de guerre et de plaisir, vous, mes soudoyés et mes vassaux, et vous, aussi, Otilie ! Le ciel, par des signes visibles, m'ordonne de parler : j'obéis...

Vous savez tous que j'eus pour première femme Godelive, fille d'Eustache de Boulogne... Elle était innocente et belle, et pourtant je ne l'aimais point... Sa pureté insultait à mes vices, sa sainteté condamnait mes crimes, et, sans qu'elle m'eût donné nul sujet de plainte, je la haïssais d'une haine mortelle. J'avais auprès de moi le complice des fautes de ma jeunesse, un homme qui possédait ma confiance. Un jour, je laissai échapper une parole... Gilbert la comprit, et, le lendemain, Godelive, surprise dans une de ses promenades solitaires, seul plaisir que je lui eusse laissé, fut plongée dans la Mare-aux-Saules... Elle périt en priant pour moi, et son cadavre gardait encore le sourire de paix que rien n'avait pu effacer. Oh ! mais Dieu l'a vengée ! Godelive, morte, pâle, glacée, m'a suivi dans les fêtes et les banquets, dans les batailles et les tournois ; elle m'a suivi près d'une nouvelle épouse, près de l'enfant de mon amour. Plus de paix, plus de sommeil plus d'espérance. Et maintenant, Dieu la venge encore par des prodiges de miséricorde, puisque l'eau de la fontaine où Godelive a péri vient de rendre la vue à ma fille ; et moi, misérable, je confesse devant Dieu et

devant les hommes la sainteté de Godelive et mon crime. Sainte martyre de Jésus-Christ, pardonnez-moi !

— O mon père ! s'écria Otilie, je prierai Godelive, et elle pardonnera !

— Berthold de Ghistelle, dit le prêtre, Dieu pardonnera aussi ; il agrée le repentir et ne rejette pas le cœur contrit et humilié. Relevez-vous et bénissez le Seigneur !

INDULGENCE

DE

LA PORTIONCULE

OU

GRAND PARDON D'ASSISE

Par le R. P. SIMON, O. S. F.

In 18..... \$0.05

THE PORTIUNCULA

HISTORY OF ITS SANCTUARY

AND ITS

CELEBRATED INDULGENCE

By Father **DESIRE, O. S. F.**

In-18..... \$0.10

CATALOGUE GENERAL

PAR ORDRE ALPHABETIQUE DES NOMS D'AUTEURS.

(suite)

- Mois de Marie de N-D. de Lourdes. 1 vol. in-12..... \$0.50
- Notre-Dame de Lourdes. 1 vol. in-8, illustré..... \$0.88
- Le même. 1 vol. in-4, illustré, relié, toile, p. s. tr. dorée. \$7.50
- Nouveau mois de Marie de N-D. de Lourdes. 1 vol. in-12.. \$0.50
- Latreiche (l'abbé Simon de).—Légende de Saint-François d'Assise. 1 vol. in-12..... \$0.50
- Launay (Adrien).—Nos missionnaires. 1 vol. in-12..... \$0.75
- Lavy (R. P.).—Conférences sur la théologie de Saint-Thomas d'Aquin, données dans la crypte de Saint-Augustin, à Paris. 2 vol. in-12..... \$1.75
- Les Anges. 1 vol. in-12..... \$0.50
- Lawlor (D. S.).—Les sanctuaires des Pyrénées, traduit par Mde la Ctesse de l'Ecuyer. 1 vol. in-12..... \$0.25
- Lebon (Hubert)—Corbeille eucharistique. 1 vol in-18..... \$0.25
- Le festin des anges. 1 vol in-18, cart..... \$0.25
- LeCamus (l'abbé E.).—Notre voyage aux pays bibliques. 3 vol. in-12..... \$2.63
- Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ 3 vol. in-12..... \$2.63
- Lecarlatte (l'abbé.).—Retraite de première communion. 1 vol. in-12..... \$0.75
- Lecêtre.—*Voir Bayle.*
- Lecoy de la Marche (A).—Saint Martin, Un volume in-4. Six chromolithographies, 24 grandes gravures hors texte, trois *fac-simile* et environ cent quarante gravures dans le texte reproduisant les principaux monuments consacrés au souvenir de Saint-Martin, etc. Richement relié, ornements en noir et or, tranche dorée..... \$6.00
- Ledoux (R. P.).—Histoire des sept saints fondateurs de l'ordre des Servites de Marie. 1 vol. in-12..... \$0.88
- La plus affligée des mères ou Manuel de dévotion aux douleurs de Marie. Un fort volume in-12..... \$0.88

-
- Lefebvre S. J.**—Consolations. 1 vol. in-12..... \$0.75
 —Le coadjuteur parfait. 1 vol. in-18..... \$0.50
 —Manuel de l'association de la bonne mort. 1 vol. in-12... \$0.63
 —Mois de Marie, contemplations sur 30 mystères de la vie de la T. S. Vierge, 9eme édition. 1 vol. in-18..... \$0.65
 —Mois de Marie, vertus, titres, dévotions, prières, suivies d'un choix de textes tirés des saints Pères et Docteurs, pouvant servir de nouveaux sujets de méditations pour tous les jours du mois de Mai, 7e édition. 1 vol. in-12. \$0.65
 —Mois de saint Joseph, composé de trois neuvaines et un triduum pour tous les jours du mois de mars. 1 vol. in-18..... \$0.63
- Legendre (l'abbé)**—La première communion, cours d'instructions précédé d'une méthode, 5e édition, 3 vol. in-12..... \$2.25
- Lehen S. J. (R. P.)**—La voie de la paix intérieure dédiée à Notre-Dame de la paix. 1 vol. in-12, 75 cts, relié..... \$1.00
- Le Hir.**—Les psaumes traduits de l'hébreu en latin, analysés et annotés en français, avec la Vulgate en regard et l'indication des différences entre les deux versions. 1 vol. in-12..... \$1.00
- Le Hir.**—Voir *Bayle*.
- Lehmkuhl S. J. (Aug.)**—compendium theologiæ moralis, cum approbatione Rev. Arch. Friburgensis et super ordinis, editio, altera ab auctore recognita. 1 vol. in-8... \$2.25
 —Décret de la S. C. des évêques et réguliers du 17 décembre 1890 sur l'ingérence des supérieurs et supérieures dans le for de la conscience, commentaire. 1 vol. in-18. \$0.10
 —Theologiæ moralis, cum approbatione Arch. Friburgensis et super ordinis, editio septima ab auctore recognita. 2 vol. in-8, \$6.00, relié \$7.00
- Lejeune**—Le missionnaire de l'oratoire, sermons pour l'avent, le carême et les fêtes, 3eme édition, revue avec soin par une société d'ecclésiastiques, enrichie de plus de cent notes biographiques, 6 forts volumes in-8..... \$6.00
- Lelandais (l'abbé)**—Choix de la prédication contemporaine, formant un cours complet et méthodique de sermons, de conférences et d'instructions sur le dogme, la morale, le culte, les sacrements, les fêtes, les dimanches de l'année et les sujets de circonstance, d'après NN. SS. les Evêques les RR. PP. Jésuites, Dominicains, Ora-

- toriens, les missionnaires et prédicateurs de stations, les Curés et autres prêtres exerçant le saint ministère. 5 vol. in-8, contenant 60 instructions ; septième édition. \$7.50. reliés..... \$10.00
- La chaire contemporaine, nouveau recueil de conférences, instructions et sermons inédits sur toute la doctrine chrétienne disposés dans un ordre logique et formant l'apologie oratoire du christianisme à notre époque, d'après N. S. P. le Pape, NN. SS. les évêques, les missionnaires, les religieux des différents ordres, les prédicateurs, les curés, chapelains et aumôniers. 5 vol. in-8, \$7.50 reliés..... \$10.00
- Lémann (abbé Joseph). Entrée des Israélites dans la société française. 1 vol. in-8..... \$1.88
- La Prépondérance juive. *Première partie* : Ses origines (1789-1791). 1 vol. in-8..... \$1.00
- La Religion de combat. 1 vol. in-8..... \$1.88
- Les Nations frémissantes. 1 vol. in-12..... \$0.50
- Lemire (l'abbé J.)—Le cardinal Manning et son action sociale. 1 vol. in-12 \$0.63
- LeMonnier (l'abbé Léon.)—Histoire de saint François d'Assise. 2 vol. in-8..... \$3.00
- Le même. 2 vol. in-12..... \$1.88
- Lenfant (l'abbé C.)—Petit examen de conscience, opuscule. \$0.05
- Léon (T. R. P.)—L'Auréole Séraphique, ou vies des saints et des bienheureux de l'ordre de saint-François, précédé d'un important aperçu historique sur l'ordre de Saint-François, 2e ed. 4 forts vols in-12..... \$3.50
- Vies des saints et des bienheureux de l'ordre de saint-François (abrégé de l'*Auréole séraphique*). Très fort vol. in-12..... \$0.63
- Léon XIII, devant ses contemporains. 1 vol. in-12, avec portrait..... \$0.88
- Lercari (R. P.)—Avant et après la Sainte Communion. Traduit par l'abbé A. Ricard. 1 vol. in-18..... \$0.25
- Lerosey P. S. S. (A.)—Manuel liturgique à l'usage du séminaire de St-Sulpice. 4 vol. grd in-12, \$4.00, reliés... \$5.60
- Tome 1. Introduction à la liturgie. | Tome 3 Explication des rubriques.
Tome 2. Cérémonial romain. | Tome 4 Histoire et symbolisme.
- Le même abrégé. 1 vol. in-8..... \$1.40

Lescœur (R. P.) —Une retraite au Carmel, exercices de dix jours pour des religieuses. 1 vol. in-12.....	\$0.88
Lescure (M. De) —Le comte Joseph de Maistre et sa femme 1 vol. in 12.....	\$1.00
Lesêtre (l'abbé H) —Notre-Seigneur Jésus-Christ dans son évangile. 1. vol. grd in-8	\$1.25
Lesserteur (E. C.) —St-Thomas et la prédestination. 1 vol. in-8.....	\$1.25
—St-Thomas et le Thomisme. 1 vol. in-8.....	\$0.75
Lessii S. J. —De perfectionibus moribusque Divinis. 1 vol. grd in-12.....	\$2.00
Lessius (Léonard) .—Les noms divins, traduits par le P. Bouix. 1 vol. in-12.....	\$0.63
—Les perfections divines. Traduit du latin par un ancien vicaire général. 2 vol. in-12.....	\$1.88
Lesur (Mgr) et Fr. Bournand. Mgr Freppel. 1 vol. in-8, illustré.....	\$0.88
Le Tellier (l'abbé) —Examens particuliers, à l'usage des religieuses. 1 vol. in-12.....	\$0.63
Letierce S. J. —Etude historique sur le Sacré-Cœur, 1re partie : La Visitation Ste-Marie, devant le Sacré-Cœur.	
—2e partie ; La Comp. de Jésus devant le Sacré-Cœur. 2 vol. in-8.....	\$2.50
Leurin S. J. —Jésus modèle ou la vie parfaite. 1 vol. in-12....	\$1.00
Le Vavasseur (P.) — <i>Voir Vavasseur (P. le).</i>	
Lévêque (R. P. Dom Louis) .—Vie de la Rde mère Suzanne Lévêque. 1 vol. in-12.....	\$0.63
Leymont (de) .—Madame de Ste Beuve. 1 beau vol. in-8.....	\$1.50
Liberatore S. J. — Du composé humain. 1 vol. in-8.....	\$1.75
—Le droit public de l'église, traduit de l'italien par M. l'abbé Onclair. 1 vol. in-8.....	\$1.50
—L'Eglise et l'Etat. 1 vol. in-8.....	\$1.88
Libercier S. J. —Dévotion et bonnes œuvres. 1 vol. in-18, avec encadrement.....	\$0.50
—Pensées édifiantes sur la mort, nouvelle édition. 1 vol. in-12.....	\$0.75
Libermann (le ven.) —Lettres spirituelles publiées par un père de la même congrégation. 3 vol. in-12.....	\$2.50
Ligneau (Jean de) .—Juifs et Antisémites en Europe, portrait d'Edouard Drumont, de Jacques de Biez et du docteur Stoecker, 10e édition. 1 vol. in-12.....	\$0.88